



---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

N°02

Message du Comité d'agglomération  
au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'adoption  
du budget 2017  
de l'Agglomération de Fribourg**

Séances du Conseil d'agglomération des 12 et 13 octobre 2016

## Sommaire

I. Généralités .....	1
II. Budget de fonctionnement 2017 : commentaires .....	1
III. Budget d'investissement 2017 : commentaires .....	8
IV. Proposition à l'intention du Conseil d'agglomération .....	13

## Annexes

- Annexe 1 : Budget 2017 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement)
- Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des coûts par domaine et par commune
- Annexe 3 : Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2017
- Annexe 4 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2017 / partie mobilité
- Annexe 5 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2017 / partie aménagement

---

## Glossaire :

***Toutes les abréviations sont en italique dans le document.***

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution)
agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
Bureau	Bureau du Conseil d'agglomération
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
canton	Etat de Fribourg
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité
Comité	Comité d'agglomération
Conseil	Conseil d'agglomération
CF	Commission financière de l'Agglomération
CTIFR	Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise
DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
FTR	Fribourg tourisme et régions
HEIA	Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire (RS 700)
LTr	Loi sur les transports
MD	Mobilité douce
MIC	site « Marly Innovation Center »
NPR	Nouvelle Politique Régionale
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération
PDA	Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg
P+R	Parkings d'échange de l'Agglomération
RCS	Région Capitale Suisse
RTr	Règlement d'exécution de la loi sur les transports
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois
VLS	Vélos en libre-service

(du 15 septembre 2016)

## **02 - 2016-2021 : Message en vue de l'adoption du budget 2017 de l'Agglomération de Fribourg**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

### **I. Généralités**

Le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* vous soumet le budget de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* pour l'exercice 2017. Le présent message et ses annexes ont été validés par le *Comité* le 15 septembre 2016 et transmis pour examen à la *Commission financière (ci-après CF)* du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*.

Le budget de fonctionnement de l'*Agglomération* se présente comme suit :

- Total des charges : CHF 27'811'600,
- Total des produits : CHF 27'811'600.

Ce budget donne lieu à une diminution de CHF 504'400.

#### Salaires et retenues sociales

La projection des salaires à verser aux collaborateurs de l'*Agglomération* se base par défaut sur l'hypothèse d'une progression de 1 échelon pour les collaborateurs entrés en fonction avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **II. Budget de fonctionnement 2017 : commentaires**

#### **0. Administration**

Le total des charges s'élève à CHF 906'300 pour des produits escomptés de CHF 54'300. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 852'000, diminuant de CHF 32'900 par rapport au budget 2016.

#### **010. Conseil d'agglomération**

010.300.00 / 010.300.10 / 010.300.20 / 010.300.30

Le nombre de séances de l'organe législatif a été estimé comme suit :

- 3 séances du *Conseil*,
- 6 séances de la *CF*,
- 3 séances de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après CAME)*,
- 6 séances du *Bureau du Conseil (ci-après Bureau)*.

#### **011. Comité d'agglomération**

011.300.00

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacations des membres du *Comité*. Il se base sur une estimation du volume de travail et du nombre de séances prévus en 2017.

#### **020. Administration générale**

020.301.00

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la dotation en personnel administratif sera la suivante :

- 1 équivalent plein temps pour le poste de Secrétaire général,
- 2 équivalents plein temps pour le secrétariat administratif,
- 1 équivalent plein temps pour les finances et la gestion administrative des ressources humaines.

#### 020.309.00

Un montant de CHF 2'000 est globalement prévu par collaborateur en matière de formations. Il est à relever que, depuis le budget 2016, cette dotation est inscrite au sein d'une rubrique unique du chapitre de l'administration générale.

#### 020.310.21

La rubrique des frais d'annonce porte en principe sur d'éventuelles mises au concours de places de travail à l'*Agglomération*. Eu égard à une stabilisation des ressources humaines après 2015, le montant y relatif a été considérablement réduit.

#### 020.311.01/02

A des fins de transparence, la rubrique des équipements et du mobilier de bureau a été scindée en 2 rubriques distinctes portant sur les équipements, respectivement le mobilier de bureau. Le montant globalement prévu pour ces 2 rubriques donne lieu à une importante diminution par rapport aux 2 exercices précédents, dans le cadre desquels différents équipements ont dû être acquis ou remplacés.

### **3. Culture**

Le total des charges de la culture s'élève à CHF 2'219'700 pour des produits se montant à CHF 24'100. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 2'195'600, représentant une augmentation de CHF 2'700 par rapport au budget 2016.

#### 300.300.00

Le nombre de séances de la Commission culturelle en 2017 a été estimé à 8, auxquelles doivent s'ajouter des séances extraordinaires consacrées au subventionnement des chœurs fribourgeois.

#### 300.301.00

Le traitement du personnel de la culture correspond à un taux d'activité de 1 équivalent plein temps.

#### 300.309.00

*voir explication de la rubrique 020.309.00*

#### 300.319.00

Les cotisations à des associations culturelles se caractérisent par les évolutions suivantes :

- une augmentation de la contribution de l'*Agglomération* à l'association Corodis, consacrée au soutien des productions théâtrales et chorégraphiques en Suisse Romande (CHF 8'625 contre CHF 7'500 en 2016),
- un soutien à la FCMA (Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles) pour la première fois en 2017.

#### 300.365.10 / 300.365.20

Le *Comité* est favorable à un maintien du montant de 2016 concernant l'octroi de subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires. Il propose donc au *Conseil* l'adoption d'un montant total de CHF 2'020'000 pour le subventionnement des activités culturelles régionales. Ce montant se compose de CHF 1'530'000 de subventions pluriannuelles (300.365.10) ainsi que de CHF 490'000 de subventions annuelles et extraordinaires (300.365.20).

#### 300.365.50

Le *Comité* a décidé de diminuer son soutien à la CarteCulture en 2017. Cette adaptation relève des constats du *Comité*, en regard des évaluations trimestrielles de cette démarche en 2015. Elle déploiera déjà ses effets dans les comptes 2016.

#### 300.452.10

Le montant prévu des participations des communes non-membres à la culture repose sur une estimation prudente, qui tient compte de la situation financière actuelle des collectivités publiques et des montants effectivement perçus en 2016.

## **6. Mobilité**

Le total des charges de la mobilité s'élève à CHF 22'860'900 pour des produits se montant à CHF 13'422'600. Il en découle un solde à charge des communes membres de CHF 9'438'300, représentant une diminution de CHF 794'800 par rapport au budget 2016.

### **a) Administration du domaine de la mobilité**

#### 650.301.00/10

Suite à l'engagement de collaborateurs en 2015, la dotation en personnel à durée indéterminée du domaine de la mobilité est désormais stabilisée à 2 équivalents plein temps. Le *Comité* prévoit d'autre part le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur de 1 équivalent plein temps annuel et affectée à parité aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

#### 650.318.10

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études porte pour CHF 40'000 sur l'attribution d'éventuels mandats rendus nécessaires à la suite d'interventions parlementaires, respectivement pour CHF 20'000 sur des études spécifiques en lien avec la mise en œuvre du réseau de *transports publics (ci-après TP)* pour 2017.

La répartition financière entre les points précités se fonde sur une estimation des dépenses des 5 dernières années. Il est à relever qu'en 2015, les dépenses ont été moindres. Le travail a pu être réalisé au sein de l'administration de l'*Agglomération* mais aussi dans le cadre de l'élaboration du *Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après PA3)*.

#### 650.318.90

Le montant prévu en prestations de tiers doit notamment permettre la mise à jour d'une plaquette d'information éditée en 2012, relative aux modes de déplacements disponibles au sein de l'*agglomération fribourgeoise (ci-après agglomération)* (informations relatives aux *parkings d'échanges de l'Agglomération « P+R » (ci-après P+R)*, lignes de bus, temps de déplacements entre certains générateurs de trafic, sites de carsharing, etc.). D'autre part, il est envisagé d'intégrer, au site web de l'*Agglomération*, un ensemble des cartes portant sur la qualité de la desserte en *TP*, et contenant des données statistiques sur la mobilité en général.

#### 650.364.10 / 650.434.00

En vertu d'une convention passée avec la *Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (ci-après CTIFR)*, l'*Agglomération* perçoit les recettes des *P+R* provenant de la vente de tickets journaliers ainsi que des abonnements mensuels et annuels. A l'exception des montants relevant du *P+R* des CFF, ces recettes font l'objet d'un reversement à la *CTIFR*.

Pour 2017, les charges et recettes prévues correspondent à un volume comparable à ce qui avait été déjà inscrit au budget 2016. Cette prévision est inférieure aux résultats effectivement comptabilisés en 2015. Cet exercice s'était, en effet, caractérisé par un transfert des usagers de places de stationnement traditionnelles en faveur des *P+R*, suite à une adaptation tarifaire en Ville de Fribourg ; or, des ajustements de l'offre étant intervenus depuis. Ces montants ne sont pas jugés représentatifs.

#### 650.364.15

Jusqu'en 2016, l'*Agglomération* subventionnait 50% des investissements liés à l'installation de station de vélos en libre-service (*ci-après VLS*), selon les modalités prévues par le *Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après PA2)*. Les communes étaient donc responsables de la mise en œuvre du réseau. Elles se coordonnaient entre elles pour développer les projets d'extension du système. Cependant, cette manière de procéder ne répond aujourd'hui plus aux attentes des communes, du prestataire et des usagers, demandeurs d'un plus grand nombre de stations *VLS*.

Dans ce contexte, le prestataire de service a décidé de modifier son modèle d'affaire dès 2017. Dans ce cadre, il a informé l'*Agglomération* et les communes propriétaires de *VLS* qu'il offrirait un contrat de prestation similaire à celui des *TP*. Ce dernier reposera sur la prise en charge par le prestataire des investissements et des responsabilités liées à l'extension du réseau, en contrepartie d'un subventionnement voué à ne pas dépasser les coûts d'exploitation actuellement à la charge des communes propriétaires de stations. Dans ce cadre, le prestataire sollicite une participation de l'*Agglomération* à la planification de

l'extension du réseau, en coordination avec celle des autres modes de transports. Compte tenu du caractère régional caractérisant ce nouveau modèle d'affaires, les communes propriétaires de stations de VLS ont souhaité que l'*Agglomération* assume dans cette démarche un rôle de coordinateur. Dans ce cadre, elles ont proposé que leur participation au financement du réseau transite par l'*Agglomération*. La clé de répartition financière y relative n'engagera que les communes détentrices du service de VLS, et ce, au prorata du nombre de station situé dans chacune d'entre elles. Un tel mode de fonctionnement doit favoriser la pérennité du système ainsi que la simplification des démarches inhérentes à l'extension du réseau.

#### 650.365.01

Le montant prévu au titre de subventions à des institutions privées est principalement consacré aux associations actives dans la promotion de la mobilité douce. En 2017, le *Comité* prévoit de soutenir Pédibus, Etre et rester mobile ainsi que Défis Vélo. Aucun subventionnement n'est en revanche prévu pour la Semaine de la Mobilité, dont les éditions 2016 et 2017 n'auront pas lieu, dû notamment à un manque de bénévoles.

#### 650.390.00

L'amortissement des investissements se rapportant à la mobilité fait l'objet d'une imputation interne, rattachée à des frais d'études ainsi qu'à la participation de l'*Agglomération* à des projets d'infrastructures de mobilité, principalement en lien avec le PA2, respectivement le *Plan directeur régional de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PDA)*.

#### 650.390.10

La charge des intérêts se rapportant aux investissements de la mobilité fait l'objet d'une imputation interne. Elle se rattache à des emprunts conclus en vue du financement de projets de mobilité et de frais d'études, principalement dans le cadre du PA2, respectivement du PDA.

#### 650.461.20

Le *Comité* estime à CHF 40'000 l'aide financière versée par l'*Etat de Fribourg (ci-après canton)* pour des études de mobilité budgétées au titre du fonctionnement.

### **b) Coûts d'exploitation des transports publics**

#### 650.364.00

L'offre 2017 des TPF s'élève à CHF 21'770'000. Il en ressort une diminution de charges par rapport à 2016, en dépit d'une légère augmentation de prestations.

Cette évolution, qui représente une économie de l'ordre de CHF 400'000, relève principalement d'un effort de rationalisation mis en œuvre par le concessionnaire, en lien notamment avec une harmonisation des conditions de son personnel en matière de prévoyance professionnelle.

Dans le cadre de son offre, seules les prestations suivantes ont fait l'objet d'adaptations :

- des courses supplémentaires le soir et le matin, principalement pour les lignes urbaines n°6 et 9 ;
- une modification des courses et des cadences de la ligne urbaine n°4, qui effectuera un trajet constant entre l'arrêt de l'Auge et la Gare CFF à raison d'un bus toutes les 10 minutes (à quelques exceptions près, caractérisées par une cadence de 15 minutes). Les renforts peu efficaces à 7.5 minutes aux heures de pointes entre l'arrêt du Karrweg et la gare seront abandonnées au profit de cette nouvelle offre ;
- le raccourcissement à raison d'une semaine de l'horaire restreint d'été, afin d'offrir un service adapté à la demande.

#### 650.364.05

La participation de l'*Agglomération* au financement de la sous-couverture de la société Moonliner sur sa ligne M-17 relève d'une augmentation des prestations. Une seconde course est prévue entre Fribourg et Berne, impliquant une augmentation de la participation par l'*Agglomération* aux coûts d'exploitation de la ligne. Le montant indiqué à cette rubrique est contractuel, et constitue par conséquent un plafonnement de facturation qui ne peut pas être dépassé. Il y a lieu d'ajouter que le concessionnaire n'a, à ce jour,

jamais sollicité l'entier du budget de la commande et que les coûts d'exploitation ont toujours été en grande partie couverts par les usagers.

Au surplus, l'*Agglomération* et le *canton* révisent l'offre de prestations du réseau des bus de nuit en collaboration avec les concessionnaires, afin d'adapter le service existant à la demande actuelle. De plus amples informations seront disponibles à ce sujet dans le cadre du budget 2018.

#### 650.364.20

Le site « *Marly Innovation Center* » (*ci-après MIC*) est constitué de secteurs dédiés à l'emploi ainsi qu'à l'habitat. Afin d'assurer leur accessibilité, des mesures doivent être mises en œuvre en matière de stationnement, de *mobilité douce* (*ci-après MD*) et de desserte en *TP*.

Dans ce contexte, la mise en service d'une ligne urbaine de bus est envisagée à l'horizon 2022, année au cours de laquelle les premiers habitants doivent s'établir dans le site.

Dans l'intervalle, la mise en œuvre d'un projet pilote est envisagée, reposant sur l'exploitation d'une navette autonome entre Marly-Cité et le *MIC*. Dans ce cadre, un financement spécifiquement consacré à ce projet doit être assumé par l'*Agglomération* à hauteur de 40% (CHF 44'000), les 60% restants (CHF 66'000) étant à la charge du *canton*, à l'instar de ce qui s'applique aux offres de prestations ordinaires de *TP*. Les coûts d'investissement liés à l'achat du véhicule et aux aménagements routiers doivent être financés par d'autres partenaires, émanant notamment du secteur privé. Les montants nécessaires à la réalisation de ce projet sont en cours de consolidation, et une participation de l'*Agglomération* est subordonnée à l'adoption du budget cantonal.

#### 650.461.10

Le *Comité* rappelle qu'une modification des dispositions de la *loi sur les transports* (*ci-après LTr*), adoptée par le Grand Conseil le 8 octobre 2013 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a abouti de 2014 à 2016 à la diminution de 60% à 57.5% du taux légal du subventionnement cantonal.

Il rappelle d'autre part que le mécanisme de subventionnement cantonal en la matière donne lieu à un double plafonnement. Celui-ci est, d'une part, déterminé par le montant retenu au budget du *canton*, d'autre part par le taux de couverture réel des lignes, en application de l'article 13 du *règlement d'exécution de la loi sur les transports* (*ci-après RTr*).

Le délai d'application des mesures d'économie du *canton* arrivant à échéance en 2016, le budget 2017 se base sur un subventionnement cantonal aux coûts d'exploitation des *TP* devant être rétabli à un taux de 60%, correspondant à un montant de CHF 13'062'000, (abstraction faite du subventionnement des charges liées à la desserte du *MIC* (rubrique 650.364.20), représentant CHF 66'000 supplémentaires). Pour les lignes ordinaires des *TPF*, il en ressort, donc, un solde à la charge des communes de CHF 8'708'000, en diminution de CHF 705'800 par rapport au budget 2016.

#### 650.465.00

Le centre commercial d'Avry-Centre commande des courses de bus gratuites pour les usagers les lundis après-midi et les mercredis après-midi entre la gare CFF de Fribourg et ledit centre. Ces commandes relèvent d'une convention de prestations qui, passée entre l'*Agglomération* et Migros Neuchâtel Fribourg, est tacitement reconduite d'année en année. Le montant fluctue en fonction du nombre de lundis et de mercredis durant lesquels le centre est ouvert.

### **7. Aménagement**

Le total des charges de l'aménagement s'élève à CHF 445'800, pour des produits se montant à CHF 23'600. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 422'200, représentant une diminution de CHF 58'600 par rapport au budget 2016.

#### 790.301.00

Suite à l'engagement de collaborateurs en 2015, la dotation en personnel à durée indéterminée du domaine de la mobilité est désormais stabilisée à 1.4 équivalents plein temps.

#### 790.301.10

*Voir explication de la rubrique 650.301.10*

#### 790.318.10

Le budget prévu au titre des honoraires et frais d'études porte en partie sur la mise en place d'une stratégie économique en lien avec le PA3, financée à parité par l'aménagement et la promotion économique, ainsi que sur d'éventuelles études rendues nécessaire en lien avec des interventions parlementaires.

#### 790.318.90

La rubrique des prestations de tiers porte principalement sur des frais d'impression et de communication spécifiques à des projets d'aménagement. Le montant prévu correspond à une estimation globale, en relation avec les travaux que le DAEM prévoit de mettre en œuvre en 2017.

#### 790.390.00

L'amortissement des investissements fait l'objet d'une imputation interne rattachée à des frais d'études dans le domaine de l'aménagement, principalement entreprises dans le cadre du PA2, respectivement du PDA.

#### 790.390.10

La charge d'intérêts, se rapportant aux investissements de l'aménagement, fait l'objet d'une imputation interne. Ce montant porte sur des emprunts conclus en vue du financement des frais d'études relevant de l'aménagement, principalement dans le cadre du PA2, respectivement du PDA.

### **8. Economie**

#### **830. Promotion touristique**

##### 830.365.01

La subvention annuelle requise pour l'exécution du contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région (FTR) s'élève à CHF 590'000.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre prochain. Son renouvellement pour la période 2017-2021 fait l'objet du message 4-2016-2021.

#### **840. Promotion économique**

Le total des charges de la promotion économique s'élève à CHF 278'800, pour des produits se montant à CHF 34'700. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 244'100, représentant une augmentation de CHF 60'100 par rapport au budget 2016.

##### 840.301.00

Le traitement du personnel de la promotion économique correspond à un taux d'activité de 1 équivalent plein temps.

##### 840.309.00

*Voir explication de la rubrique 020.309.00*

##### 840.318.10

Le montant porté à cette rubrique porte sur les honoraires et frais d'études de la promotion économique. Les dépenses prévues à ce titre en 2017 concernent, en premier lieu, la mise en place d'une stratégie économique en lien avec le PA3, financée à parité par l'aménagement et la promotion économique. Elles incluent, d'autre part, un troisième acompte annuel pour la participation de l'Agglomération à une étude qui, cofinancée à 50% par l'Agglomération en partenariat avec la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg (HEIA), concerne le développement urbain du point de vue des enjeux du développement économique.

##### 840.318.20

Le montant prévu au titre d'actions de promotion économique porte notamment sur l'organisation d'une première édition du Prix à l'Innovation de l'Agglomération, adressé aux entreprises de la place, et voué à promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité entrepreneuriale. Il doit, d'autre part, permettre l'organisation d'ateliers thématiques avec des entreprises ainsi qu'une participation de l'Agglomération à des projets particuliers.



#### 840.318.90

Le montant budgété en matière de prestations de tiers porte principalement sur la production de supports de communication relatifs à des rencontres thématiques que l'*Agglomération* projette d'organiser avec le milieu économique.

#### 840.319.00

Un montant de CHF 22'000 est globalement prévu pour les cotisations à des associations. Il porte principalement sur l'affiliation de l'*Agglomération* à Région Capitale Suisse (RCS). Pour 2017, ce chiffre est calculé comme suit : l'*Agglomération* bénéficie de 14 voix, dont chacune est assortie d'une quote-part de CHF 1'462, donnant lieu à une cotisation totale de CHF 20'468.

#### 840.461.10

Le *Comité* prévoit un total de CHF 18'000 en subventions de la part d'Innoreg. Cet apport, était estimé à CHF 13'800 au budget 2016, fait l'objet d'une augmentation dans le cadre du programme pluriannuel *Nouvelle Politique Régionale (NPR)* pour la période 2016-2018. Il est versé en vertu d'un soutien par l'*Agglomération* au développement de projets de *NPR*, respectivement à sa contribution à un inventaire de terrains disponibles.

### **9. Finances**

#### **991. Participation des communes membres**

Sans tenir compte du financement des *TP* et du financement des *VLS*, la participation totale des communes membres au budget de fonctionnement 2017 de l'*Agglomération* se monte à CHF 5'007'800, correspondant à une diminution de CHF 157'200 en comparaison du budget 2016.

Les participations financières des communes membres sont détaillées dans l'annexe 2.

Le tableau, qui suit présente une synthèse, ventilée par rubriques comptables, des charges, des produits (hors participation des communes membres) ainsi que de la sous-couverture qui en résulte :

	<b>Charges (CHF)</b>	<b>Produits (CHF)</b>	<b>Sous-couverture à charge des communes membres (CHF)</b>
0. Administration	906'300	54'300	852'000
300. Culture	2'219'700	24'100	2'195'600
650. Mobilité	22'860'900	13'422'600	9'438'300
790. Aménagement	445'800	23'600	422'200
830. Tourisme	590'000	0	590'000
840. Promotion économique	278'800	34'700	244'100
9. Finances	510'100	492'500	17'600
<b>TOTAL</b>	<b>27'811'600</b>	<b>14'051'800</b>	<b>13'759'800</b>

Conformément aux *Statuts de l'Agglomération (ci-après Statuts)*, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association de communes Region Sense. Ce financement est, en effet, déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des communes membres selon la clé agglo 2017. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune et a donc une influence sur la répartition, telle que définie à la base par la clé statutaire dite "agglo".

Les tableaux qui suivent font état des montants à la charge des communes pour la promotion touristique et pour la promotion économique:

Promotion touristique					Promotion économique				
Communes	Clé agglo 2017	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF	Communes	Clé agglo 2017	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF
Avry	2.28%	13'991		13'991	Avry	2.28%	6'272		6'272
Belfaux	3.91%	23'948		23'948	Belfaux	3.91%	10'735		10'735
Corminboeuf	2.90%	17'791		17'791	Corminboeuf	2.90%	7'976		7'976
Düdingen	9.43%	57'792	-23'037	34'755	Düdingen	9.43%	25'907	-30'716	-4'809
Fribourg	47.00%	288'155		288'155	Fribourg	47.00%	129'176		129'176
Givisiez	3.83%	23'466		23'466	Givisiez	3.83%	10'519		10'519
Granges-Paccot	3.89%	23'857		23'857	Granges-Paccot	3.89%	10'695		10'695
Marly	9.94%	60'923		60'923	Marly	9.94%	27'311		27'311
Matran	1.92%	11'771		11'771	Matran	1.92%	5'277		5'277
Villars-sur-Glâne	14.90%	91'343		91'343	Villars-sur-Glâne	14.90%	40'948		40'948
Total	100%	613'037	-23'037	590'000	Total	100%	274'816	-30'716	244'100

### III. Budget d'investissement 2017 : commentaires

#### Généralités

Le *Comité* rappelle qu'il a entrepris en 2014 une modification de la procédure d'octroi de subventions par l'*Agglomération*.

Jusqu'alors, son subventionnement aux communes faisait en effet l'objet d'une libération de crédit par le *Conseil* après réalisation de la mesure concernée. Or, afin de fournir aux communes des garanties supplémentaires pour la mise en œuvre de leurs projets, les crédits concernés pouvaient dès lors être octroyés par le *Conseil* avant la réalisation des objets.

Selon cette logique, le *Comité* a entrepris de porter au budget d'investissement l'ensemble des mesures pour lesquelles il s'attendait à recevoir des demandes de subvention de la part des communes à l'exercice concerné. L'absence d'un projet au budget d'investissement de l'*Agglomération* ne représentait toutefois pas un obstacle rédhibitoire à sa réalisation. Un préavis du *Comité* était en effet délivré à la commune, et la subvention n'était dans tous les cas vouée à être versée qu'à l'issue des travaux, sur réception du décompte final. Toutefois, une telle absence au budget pouvait représenter un frein que le *Comité* cherchait autant que possible à éviter.

Or, cette manière de procéder a laissé ressortir des difficultés considérables en termes d'application pratique, aboutissant à la nécessité de réadapter la procédure en vigueur. Aussi, seuls les objets liés à un versement effectif de la subvention en cours d'année figurent désormais aux budgets d'investissement de l'*Agglomération*, à l'instar de ce qui s'est d'ailleurs déjà pratiqué au budget 2016. A l'inverse, une décision d'octroi de subventions est désormais susceptible de survenir avant l'adoption du montant correspondant dans le budget concerné, fournissant ainsi aux communes sites des garanties propre à faciliter la mise en œuvre de leurs projets.

Il est à relever que le volume des investissements du PA2 réalisés à ce jour ou planifiés pour 2017 est encore passablement limité. Il y a toutefois lieu de souligner que l'*Agglomération* est tributaire de la planification des communes membres concernant la mise en œuvre de ces mesures. Dans ce cadre, un travail conséquent de coordination avec lesdites communes a d'ailleurs été entrepris dans le courant de l'été 2016, aboutissant à une meilleure vision d'ensemble du calendrier des travaux pour ces objets.

Dans ce contexte, il importe de rappeler que le début des travaux doit théoriquement être intervenu d'ici fin 2018 pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2. Toutefois, cette

échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, le délai déterminant en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures).

D'autre part, il est rappelé que l'*Agglomération* ne verse de subvention aux communes membres qu'une fois le cofinancement fédéral de l'objet concerné effectivement perçu. Dans ce contexte, et pour des questions de versements en cascade entre la Confédération, le *canton* et l'*Agglomération*, les mesures cofinancées par la Confédération sont exclues du présent budget, puisque aucun cofinancement fédéral ne sera reversé à l'*Agglomération* en 2017.

Enfin, le *Comité* met l'accent sur le fait que les montants prévus pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans le *PA2* sont agrémentés d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière.

## 6. Mobilité

Le total net des investissements budgété pour la partie mobilité est évalué par le *Comité* à CHF 1'076'038 et se décompose comme suit :

	<i>montants (CHF)</i>
<b>Projets votés</b>	<b>103'200</b>
- Mesures hors-PA	19'300
- Mesures PA	83'900
<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>1'415'800</b>
- Etudes	345'000
- Mesures hors-PA	200'000
- Mesures PA	870'800
<b>Subventions reçues</b>	<b>-442'962</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1'076'038</b>

### 650.509.04

Un montant global de CHF 390'000, réparti à parité entre les chapitres de la mobilité et de l'aménagement, est prévu à titre de crédit complémentaire pour le financement du *PA3*. En octobre 2014, le *Conseil* avait adopté au budget 2015 un investissement de CHF 710'000 pour de ce projet (message n°25). Le dépassement global des dépenses liées à cette démarche élève aujourd'hui le coût total prévu à CHF 1.1 mios, dû à un ensemble de facteurs explicités ci-dessous:

- 1) Contexte relatif à l'adoption d'un crédit d'investissement pour le financement du *PA3* : à l'élaboration du budget d'investissement requis pour le financement du *PA3*, l'élaboration de la génération précédente du projet venait tout juste d'être initiée. Le *Comité* a néanmoins choisi de se lancer dans un nouveau projet d'agglomération pour deux raisons principales : d'une part, l'entrée en vigueur de la *loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)* partiellement révisées et, d'autre part, la volonté de mobiliser dans le cadre du *PA3* le cofinancement fédéral pour certains projets retenus en priorité B du *PA2*. Sur cette base, le *Comité* avait néanmoins décidé de limiter le volume du projet à CHF 710'000. Cette dotation était considérablement inférieure aux coûts du *PA2*, puisque ce dernier s'était soldé par une dépense totale de CHF 1'074'609.
- 2) Recul insuffisant à une prévision exacte des coûts : les données à disposition pour le *PA2* ne permettaient pas d'avoir une vision globale des dépenses liées à l'élaboration du *PA3*. Le budget initial partait de l'idée que la stratégie du *PA2* n'aurait pas matière à révision, et que le projet devait se restreindre à l'adaptation de mesures issues du *PA2*. S'agissant d'adaptations mineures, il était alors jugé envisageable que certains travaux soit assurés en interne. Or, les évolutions intervenues par la suite dans la définition de la démarche ont infirmé ces prévisions.
- 3) Nécessité inattendue d'adapter la stratégie du *PA3* : l'atelier participatif organisé par l'*Agglomération* en février 2015 a fait apparaître une demande des communes quant à la révision des concepts territoriaux, aboutissant à une nécessité de les revoir. Or, une telle

adaptation s'est accompagnée d'une nécessité de reformuler les mesures, impactant inévitablement les mandats octroyés à des bureaux d'urbaniste et de mobilité.

- 4) Report du dépôt du PA3 à la Confédération : fin février 2015, la Confédération a reporté de six mois le délai de dépôt du PA3. Ce nouveau délai a été mis à profit afin de parfaire le projet en accord avec les communes. Ce travail supplémentaire a occasionné des coûts.
- 5) Changements intervenus dans la direction de l'administration : les changements intervenus début 2015 à la direction de l'administration et la période de vacances avant que le poste ne soit repourvu ont nécessité un mandat de coaching sur une durée de 6 mois par un bureau externe.
- 6) Consolidation politique : dans le cadre de l'élaboration du PA3, il s'est avéré indispensable d'intensifier la collaboration directe de l'Agglomération avec les communes, de sorte qu'un soutien de ces dernières soit assuré pour la nouvelle génération du projet. Cette démarche répondait aussi à une demande exprimée par les membres de la Commission d'aménagement régional et de mobilité (CARM) lors d'une séance au printemps 2015. Plusieurs rencontres supplémentaires sont donc intervenues entre les communes, l'Agglomération et les mandataires du projet. Le Comité constate à ce jour que, s'ils ont induit des coûts supplémentaires, ces échanges se sont avérés très fructueux.

Les dépenses d'investissements liées au PA3 s'élèvent en l'état à CHF 790'656. Le crédit complémentaire porte sur la part de dépassement constatée à ce jour, ainsi que sur des mandats à octroyer pour l'impression de la version finale du PA3.

#### 650.522.00

Le montant porté à cette rubrique est budgété en vue du subventionnement de mesures qui ne peuvent pas être prévues au moment de l'élaboration du budget.

#### 650.522.39

La mesure 11.1 du PA2 vise à améliorer la vitesse commerciale des bus circulant à la rue Saint-Pierre en direction du Bourg, par la modification de la régulation lumineuse de la traversée piétonne. Les travaux et la mise en service sont prévus en 2017.

#### 650.522.44

La mesure 11.13 du PA2 consiste à accompagner le développement des nouveaux quartiers au Sud de Düdingen en aménageant deux arrêts de bus desservis par les lignes régionales sur la Hauptstrasse. Elle a donné lieu à la libération d'un crédit d'investissement par le Conseil en sa séance du 30 avril 2015 (voir message 32-2011-2016 du 26 mars 2015). La commune a débuté les travaux en septembre 2015 et mis ces aménagements en service en septembre 2016.

#### 650.522.50/51

Les mesures 22.8 et 22.9 du PA2 prévoient l'aménagement de bandes cyclables à la route du Soleil et à la route du Coteau sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne.

#### 650.522.54

L'aménagement de l'abri vélo Briegli consiste à créer des places de stationnement pour les cycles, équipées pour la sécurité et contre les intempéries, aux abords de l'arrêt de bus Briegli à Düdingen. Il s'inscrit dans la mesure 23.2 qui est cofinancée par la Confédération. L'Agglomération a toutefois renoncé à cette source de financement pour cet abri vélo particulier, au profit d'un soutien équivalent de la part du canton (voir rubrique 650.661.54), favorisant ainsi sa réalisation anticipée pour une mise en service en septembre 2016. Il en ressort une dépense nette de CHF 9'698.

#### 650.522.55

La mesure 41.16 du PA2 vise à sécuriser la traversée piétonne située à proximité de l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor et à améliorer les conditions d'évolution des MD dans ce secteur. La réalisation de cette mesure est prévue entre juin et septembre 2017 par la commune de Villars-sur-Glâne.

#### 650.522.57

La mesure 43.9 du PA2 prévoit la valorisation de la traversée de la localité de Belfaux sur la route cantonale Fribourg – Payerne entre le restaurant « Le Mouton » et le carrefour de la route d'Autafond. Cette mesure vise notamment à améliorer les conditions de circulation des MD et à limiter les nuisances du trafic individuel motorisé. L'Agglomération bénéficiant d'une participation cantonale pour ce projet (voir rubrique 650.661.57), il en ressort une dépense nette de CHF 342'501. Le début des travaux de cet ouvrage est prévu pour fin 2016 et la mise en service pour 2017.

#### 650.522.67

La mesure 22.14 du PA2 prévoit l'aménagement d'une bande cyclable à la route de Chavully sur la commune de Granges-Paccot. La réalisation de cet aménagement devrait intervenir courant 2017 avec une mise en service entre août et septembre.

#### 650.522.75

La mesure de gestion de la mobilité « A – Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic » a pour objectif de mettre en place un système qui permette de fluidifier le trafic en optimisant le volume de circulation automobile et de prioriser les TP sur les principaux axes d'entrée de l'agglomération. Cette mesure, qui a été chiffrée à CHF 300'000 dans le PA2, est dévisée à une dépense de CHF 342'000 en tenant compte de la TVA et du renchérissement. Bien qu'elle soit vouée à faire l'objet d'un crédit global en 2017, la dépense sera répartie entre les budgets 2017 (2/3) et 2018 (1/3). Dans la mesure où l'Agglomération doit percevoir un subventionnement cantonal pour cet objet (voir rubrique 650.661.75), la dépense nette à prévoir en 2017 est ramenée à CHF 128'301.

### **6.2 Recettes d'investissement**

#### Généralités

En date du 19 mai 2016, le Comité a adressé à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (ci-après DAEC) une demande de subventionnement cantonal pour des projets de mobilité. Cette demande est rendue possible par la dotation d'un nouveau fonds cantonal destiné à soutenir les investissements réalisés par les communautés régionales de transport. A défaut de cofinancement fédéral pour les objets inscrits au budget 2017, les recettes qui y figurent relèvent toutes de cette disposition.

#### 650.661.45

La demande du Comité à la DAEC porte notamment sur la mesure 12.3 du PA2. Cette dernière, qui vise à améliorer les transbordements entre TP routier et ferroviaire ainsi qu'à augmenter la capacité de stockage des bus à proximité de la halte de Villars-sur-Glâne, fera l'objet d'un subventionnement par l'Agglomération ultérieur à 2017.

#### 650.661.52

La demande du Comité à la DAEC porte, aussi, sur le financement de la mesure 22.24 du PA2. Cette dernière, concernant la réalisation d'une liaison de MD hors voirie dans le quartier de Briegli, donnera lieu au versement d'une subvention par l'Agglomération ultérieurement à 2017. En l'état, il a d'ores-et-déjà donné lieu à la libération d'un crédit d'investissement par le Conseil en sa séance du 30 avril 2015 (voir message n°32 2011-2016 du 26 mars 2015).

#### 650.661.54

Voir explication de la rubrique 650.522.54

#### 650.661.57

voir explication de la rubrique 650.522.57

#### 650.661.75

voir explication de la rubrique 650.522.75

## 7. Aménagement

Le total net des dépenses d'investissement pour la partie aménagement est évalué par le *Comité* à CHF 620'000. Il se décompose comme suit :

	<i>montants (CHF)</i>
<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>655'000</b>
- Etudes	195'000
- Mesures PA	460'000
<b>Subventions reçues</b>	<b>-35'000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>620'000</b>

### 7.1 Dépenses d'investissement

#### 790.509.04

*Voir explication de la rubrique 650.509.04*

#### 790.509.16

Cette étude, qui relève du paquet de mesures « 3U.01 coordination du développement urbanistique par axe » porte sur un des 6 axes identifiés dans le concept territorial du PA3 comme unités appropriées pour le développement de stratégies et de mesures en lien avec la densification, la nature et le paysage. Elle s'articule en trois phases, portant successivement sur l'élaboration d'un concept de développement, d'un plan de mesure, puis d'un concept d'exploitation et d'aménagement.

#### 790.509.17

Le montant prévu à cette rubrique porte sur une étude urbanistique qualitative à mener sur la base des résultats de la vision globale par axe. Conformément à la mesure « 3U.02.00 Renouveau urbain et densification de la zone à bâtir » du PA3, ce montant doit permettre d'établir une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches de densification et de lancer l'étude urbanistique qualitative sur un axe.

#### 790.509.19

Cet objet reprend les mesures U-A06 à Givisiez et U-A13 à Marly, initialement inscrites au budget 2016. Le traitement de ces deux études en un seul objet doit en effet donner lieu à l'exploitation de synergies.

Pour la commune de Givisiez, suite à la réalisation de l'étude « Accessibilité de la gare de Givisiez », cette démarche vise à profiter de la dynamique créée par le projet de modernisation de la gare ferroviaire pour traiter les autres aspects de la mesure du site stratégique de Givisiez. Ceux-ci concernent notamment la restructuration urbaine dans les quartiers voisins de la gare, la densification de la zone industrielle et le tissage des différentes entités territoriales de Givisiez autour de sa nouvelle centralité.

Dans le cas de la commune de Marly le projet porte sur des études concernant la restructuration de sa centralité de Marly-Cité, en parallèle à la révision de son plan d'aménagement local.

#### 790.509.20

Une dotation est prévue pour le financement de projets dont la nature exacte ne peut pas être définie à ce stade, ceux-ci dépendant de la stratégie d'aménagement et de valorisation paysagère que le *Comité* souhaitera concrétiser en 2017.

#### 790.522.18

L'établissement d'un concept de mise en réseau des parcs urbains constitue la première étape de mise en œuvre du paquet de mesures « 3NP.01 Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité » du PA3. Cette étude devra notamment permettre de définir les liaisons de mobilité douce ainsi qu'assurer la continuité de la trame verte. Des objectifs d'aménagement seront également fixés pour chaque parc urbain.

#### 790.522.19

Cette rubrique porte sur le financement d'une partie du paquet de mesures « 3NP.15 Action : un arbre - un enfant » du PA3. La démarche a pour objectif de mettre à disposition des parents qui le désirent des surfaces hors forêt ou ils ont la possibilité planter un arbre pour leur enfant.

## **7.2 Recettes d'investissement**

790.660.11

Le montant prévu au titre de participation fédérale au Projet-modèle "Espace ouverts fribourg" correspond à l'acompte que l'Agglomération doit recevoir en 2017 pour cet objet. Pour rappel, la dépense d'investissement y relative avait été intégralement inscrite au budget 2015.

## **IV. Proposition à l'intention du Conseil d'agglomération**

**Le Comité propose, au Conseil, d'adopter le budget de fonctionnement, ainsi que le budget d'investissement de l'Agglomération, pour l'exercice 2017, selon les projets d'arrêté annexés.**

---

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

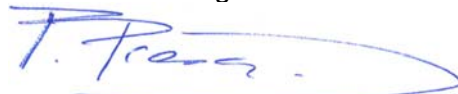
Au nom du Comité d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président :



René Schneuwly

Le Secrétaire général :



Félicien Frossard

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2017		Budget / Voranschlag 2016		Comptes / Rechnung 2015	
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
<b>Récapitulation du budget de fonctionnement</b>		<b>Rekapitulation der Laufenden Rechnung</b>							
Total Charges	Total Aufwand	27'811'600		28'316'000		27'369'714.92			
Total Produits	Total Ertrag		27'811'600		28'316'000		27'369'714.92		
Solde	Total	0	0	0	0				0.00
<b>0. ADMINISTRATION</b>		<b>VERWALTUNG</b>							
Charges	Aufwand	906'300		941'600		905'699.82			
Produits	Ertrag		54'300		56'700		58'869.40		
Solde	Saldo		852'000		884'900		846'830.42		
<b>3. CULTURE</b>		<b>KULTUR</b>							
Charges	Aufwand	2'219'700		2'219'300		2'255'779.20			
Produits	Ertrag		24'100		26'400		43'371.64		
Solde	Saldo		2'195'600		2'192'900		2'212'407.56		
<b>6. MOBILITE</b>		<b>MOBILITÄT</b>							
Charges	Aufwand	22'860'900		23'151'500		22'827'411.62			
Produits	Ertrag		13'422'600		12'918'400		12'976'975.29		
Solde	Saldo		9'438'300		10'233'100		9'850'436.33		
<b>7. AMÉNAGEMENT</b>		<b>RAUMORDNUNG</b>							
Charges	Aufwand	445'800		504'800		274'540.94			
Produits	Ertrag		23'600		24'000		22'463.68		
Solde	Saldo		422'200		480'800		252'077.26		
<b>8. ÉCONOMIE</b>		<b>VOLKSWIRTSCHAFT</b>							
Charges	Aufwand	868'800		804'800		755'046.32			
Produits	Ertrag		34'700		30'800		29'136.60		
Solde	Saldo		834'100		774'000		725'909.72		
<b>9. FINANCES</b>		<b>FINANZEN</b>							
Charges	Aufwand	510'100		694'000		351'237.02			
Produits	Ertrag		14'252'300		15'259'700		14'238'898.31		
Solde	Saldo		-13'742'200		-14'565'700		-13'887'661.29		
<b>0. ADMINISTRATION</b>		<b>VERWALTUNG</b>							
Total Charges	Total Aufwand	906'300		941'600		905'699.82			
Total Produits	Total Ertrag		54'300		56'700		58'869.40		
Solde	Total		852'000		884'900		846'830.42		
<b>010. Conseil d'agglomération, Commission financière</b>		<b>Agglomerationsrat, Finanzkommission</b>							
010.300.00	Traitement et jetons du conseil d'agglomération		10'200		9'500		16'700.00		
010.300.10	Jetons et frais de la commission financière		2'700		2'700		1'350.00		
010.300.20	Jetons et frais de la CAME		1'700		3'300		850.00		
010.300.30	Jetons et frais du Bureau du Conseil		3'600		3'600		1'700.00		
010.310.20	Frais de publications		3'000		5'000		2'042.70		
010.317.00	Frais de délégations		2'500		3'500		2'843.50		
010.318.01	Honoraires de l'organe de révision		5'200		5'200		5'184.00		
010.318.90	Prestations de tiers		2'000		2'000		0.00		
	Total		30'900	0	34'800	0	30'670.20	0.00	
<b>011. Comité d'agglomération</b>		<b>Agglomerationsvorstand</b>							
011.300.00	Traitement et jetons du comité d'agglomération		90'000		90'000		81'100.00		
011.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.		13'000		16'000		10'673.84		
011.317.00	Frais de délégations		3'000		4'000		3'319.35		
	Total		106'000	0	110'000	0	95'093.19	0.00	
<b>020. Administration générale</b>		<b>Allgemeine Verwaltung</b>							
020.301.00	Traitement du personnel administratif		406'000		409'000		406'415.31		
020.301.01	Allocations familiales/employeurs		2'200		1'800		2'400.00		
020.301.10	Personnel auxiliaire		0		0		7'032.29		
020.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.		62'200		62'600		60'304.79		
020.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance		68'500		73'000		70'764.41		
020.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident		9'300		10'100		10'093.05		
020.309.00	Frais de formation		20'000		20'000		0.00		
020.310.00	Fournitures de bureau		8'000		9'000		7'358.65		
020.310.21	Frais d'annonces		3'000		3'000		16'224.10		
020.311.00	Matériel de bureau		8'000		8'000		6'261.05		
020.311.01	Équipements		2'000		12'300		41'904.15		
020.311.02	Mobilier de bureau		2'000		0		0.00		
020.312.00	Electricité		2'500		2'500		1'986.55		
020.315.00	Entretien mobilier de bureau		4'000		4'000		6'006.35		
020.315.01	Entretien des locaux		8'700		8'700		8'615.45		
020.315.02	Maintenance informatique		20'000		19'000		19'857.25		
020.316.00	Loyer		53'900		53'600		53'797.55		
020.316.01	Location/leasing d'équipements		3'400		3'400		3'382.80		
020.317.00	Frais de délégations		2'000		3'000		299.92		
020.318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.		1'700		1'800		1'244.70		
020.318.10	Frais administratifs ( ports, téléphones, etc.)		26'000		29'000		20'366.65		
020.318.20	Emoluments de chancellerie		3'000		3'000		4'706.00		
020.318.50	Frais internet		8'000		8'000		6'380.10		
020.318.60	Traductions		30'000		30'000		21'623.91		
020.318.90	Prestations de tiers		15'000		20'000		2'911.40		
020.319.00	Cotisations aux associations		0		2'000		0.00		
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		0		0		2'915.50		
020.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)		25'200		25'500		25'615.36		
020.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)		27'300		29'100		28'306.51		
020.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)		1'800		2'100		2'032.03		
	Total		769'400	54'300	796'800	56'700	779'936.43	58'869.40	



3. CULTURE		KULTUR				
Total Charges	Total Aufwand	2'219'700		2'219'300		2'255'779.20
Total Produits	Total Ertrag		24'100		26'400	43'371.64
Total	Total		2'195'600		2'192'900	2'212'407.56
300. Culture		Kultur				
300.300.00	Jetons et frais de la commission culturelle	Sitzungsgeld und Auslagen der Kulturkommission	6'000		4'000	6'237.50
300.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	113'500		111'300	108'753.42
300.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen	3'600		3'600	3'600.00
300.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	17'400		17'100	16'640.15
300.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	21'700		22'400	21'859.44
300.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	2'800		2'900	2'824.33
300.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten	0		0	10'150.30
300.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	2'500		2'500	3'400.60
300.318.00	Traductions	Übersetzungen	1'000		3'000	758.59
300.318.10	Participation aux Assises de la culture	Beteiligung an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"	0		0	54.87
300.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	11'200		7'500	7'500.00
300.365.10	Subventions pluriannuelles	Mehrfährige Subventionen	1'530'000		1'500'000	1'500'000.00
300.365.20	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen	490'000		520'000	549'000.00
300.365.50	Soutien à la carte culture (Caritas)	Unterstützung "Kulturlegi" (Caritas)	20'000		25'000	25'000.00
300.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		7'000	6'900	6'797.09
300.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		8'600	8'900	8'743.78
300.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und		500	600	587.81
300.452.10	Participation des communes non-membres	Anteile der Nichtmitgliedgemeinden		8'000	10'000	27'225.00
300.452.30	Participation de tiers aux Assises de la Culture	Beteiligung Dritter an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"		0	0	17.96
Total	Total	Total	2'219'700	24'100	2'219'300	2'255'779.20
43'371.64						
6. MOBILITE		MOBILITÄT				
Total Charges	Total Aufwand	22'860'900		23'151'500		22'827'411.62
Total Produits	Total Ertrag		13'422'600		12'918'400	12'976'975.29
Total	Total		9'438'300		10'233'100	9'850'436.33
650. Mobilité		Mobilität				
650.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	228'300		223'700	179'693.65
650.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen	4'500		4'500	3'000.00
650.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal	21'000		21'000	7'500.01
650.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	38'200		37'500	30'930.19
650.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	39'200		40'900	31'928.56
650.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	5'500		5'900	4'453.37
650.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial	900		1'000	0.00
650.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	2'500		3'500	856.60
650.318.00	Traductions	Übersetzungen	7'000		8'000	92.34
650.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	60'000		60'000	21'625.00
650.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter	20'000		20'000	0.00
650.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	7'000		8'000	1'505.00
650.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	600		200	445.00
650.364.00	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)	21'770'000		22'150'000	22'200'000.00
650.364.05	Contrat de prestations au concessionnaire (Moonliner)	Leistungsvertrag mit Konzessionär (Moonliner)	13'000		4'500	4'325.00
650.364.10	Convention avec CTIFR (P+R)	Konvention mit IVTFR (P+R)	28'800		28'800	77'771.50
650.364.15	Contrat de prestation vélos en libre service (VLS)	Leistungsvertrag Veloleihstationen (VLS)	100'000		0	0.00
650.364.20	Navette automatique TPF au MIC	Automatischer Pendelbus TPF des MIC-Marly	110'000		0	0.00
650.365.01	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen	15'000		20'000	15'236.00
650.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen	335'600		384'800	148'936.46
650.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	53'800		129'200	99'112.94
650.434.00	Taxes utilisation P+R	Benutzungsgebühren P+R		109'400	109'400	182'203.50
650.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		15'500	15'200	13'987.57
650.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		15'600	16'300	12'771.43
650.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und		1'100	1'300	1'011.79
650.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen		13'128'000	12'736'200	12'654'001.00
650.461.20	Subventions cantonales pour des études	kantonale Subventionen für Studien		40'000	40'000	0.00
650.465.00	Participations reçues de tiers	Beteiligung Dritter		113'000	0	113'000.00
Total	Total	Total	22'860'900	13'422'600	23'151'500	22'827'411.62
12'976'975.29						
7. AMÉNAGEMENT		RAUMORDNUNG				
Total Charges	Total Aufwand	445'800		504'800		274'540.94
Total Produits	Total Ertrag		23'600		24'000	22'463.68
Total	Total		422'200		480'800	252'077.26
790. Aménagement régional		Regionale Raumplanung				
790.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	161'500		158'200	98'407.24
790.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen	3'300		3'300	3'240.00
790.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal	21'000		21'000	7'500.01
790.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	28'000		27'500	16'707.55
790.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	29'000		30'200	18'172.86
790.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	4'200		4'500	2'668.57
790.311.00	Matériel de bureau	Büromaterial	1'000		1'000	0.00
790.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	2'500		3'500	621.50
790.318.00	Traductions	Übersetzungen	8'000		8'000	594.32
790.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	60'000		60'000	22'500.00
790.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter	20'000		20'000	0.00
790.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	7'000		8'000	1'505.00
790.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	200		200	50.00
790.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen	85'900		147'800	94'473.08
790.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	14'200		11'600	8'100.81
790.431.00	Emoluments pour préavis	Gebühren für Gutachten		0	0	0.00
790.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		11'300	11'100	7'122.10
790.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		11'500	12'000	7'269.15
790.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und		800	900	572.43
790.451.00	Participation du Canton	Beteiligung des Kantons		0	0	7'500.00
Total	Total	Total	445'800	23'600	504'800	274'540.94
22'463.68						

8. ÉCONOMIE		WIRTSCHAFT					
	Total Charges	Total Aufwand	868'800		804'800		755'046.32
	Total Produits	Total Ertrag		34'700		30'800	29'136.60
	Total	Total		834'100		774'000	725'909.72
830. Promotion touristique		Tourismusförderung					
830.365.01	Contributions à Fribourg Tourisme et Région	Beiträge an Freiburg Tourismus und Region	590'000		590'000		590'000.00
	Total	Total	590'000	0	590'000	0	590'000.00
840. Promotion économique		Wirtschaftsförderung					
840.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	117'800		115'700		96'598.47
840.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	18'100		17'700		14'780.34
840.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	22'500		23'300		18'942.73
840.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	2'900		3'100		2'508.66
840.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten	0		0		1'554.80
840.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	2'000		2'000		574.82
840.318.00	Traductions	Übersetzungen	2'000		3'000		188.10
840.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	37'500		40'000		0.00
840.318.20	Actions de promotion économique	Aktionen Wirtschaftsförderung	50'000		20'000		8'360.00
840.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter	4'000		4'000		0.00
840.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	22'000		22'000		21'538.40
840.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		7'300		7'200	6'037.40
840.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		8'900		9'200	7'577.09
840.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und		500		600	522.11
840.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen		18'000		13'800	15'000.00
	Total	Total	278'800	34'700	214'800	30'800	165'046.32
							29'136.60
9. FINANCES		FINANZEN					
	Total Charges	Total Aufwand	510'100		694'000		351'237.02
	Total Produits	Total Ertrag		14'252'300		15'259'700	14'238'898.31
	Total	Total		-13'742'200		-14'565'700	-13'887'661.29
940. Gérance de la fortune et des dettes		Vermögens- und Schuldenverwaltung					
940.318.00	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen	600		600		613.73
940.322.00	Intérêt des dettes	Schuldzinsen	68'000		140'800		107'213.75
940.420.00	Intérêt des capitaux et impôt anticipé	Kapitalzinsen und Verrechnungssteuer		3'000		3'000	1'253.16
940.490.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		68'000		140'800	107'213.75
	Total	Total	68'600	71'000	141'400	143'800	107'827.48
							108'466.91
991. Participation des communes membres		Anteile der Mitgliedsgemeinden					
991.452.01	Part d'Avry	Anteil Avry		220'295		233'617	225'765.38
991.452.02	Part de Belfaux	Anteil Belfaux		271'586		271'838	242'419.43
991.452.03	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf		262'976		260'658	246'477.58
991.452.04	Part de Düdingen	Anteil Düdingen		626'849		668'571	605'602.15
991.452.05	Part de Fribourg	Anteil Freiburg		8'065'778		8'584'603	8'214'537.82
991.452.06	Part de Givisiez	Anteil Givisiez		486'294		528'652	496'873.41
991.452.07	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot		555'412		591'781	518'966.13
991.452.08	Part de Marly	Anteil Marly		946'726		984'503	925'344.32
991.452.09	Part de Matran	Anteil Matran		184'608		197'837	189'211.16
991.452.10	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne		2'139'276		2'261'240	2'221'824.48
	Total	Total	0	13'759'800	0	14'583'300	0.00
							13'887'021.86
998. Autres postes		Übrige Posten					
998.319.00	Dépenses non spécifiées	Nichtbestimmte Ausgaben	20'000		20'000		0.00
998.330.20	Amortissements obligatoires (études mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Mobilitätsstudien)	64'200		115'300		69'478.31
998.330.30	Amortissements obligatoires (études aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Raumplanungsstudien)	85'900		147'800		94'473.08
998.330.40	Amortissements obligatoires (autres projets mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)	271'400		269'500		79'458.15
998.490.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung Abschreibungen		421'500		532'600	243'409.54
	Total	Total	441'500	421'500	552'600	532'600	243'409.54
							243'409.54

INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN		2017	
				Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
<b>Récapitulation du budget d'investissement</b>		<b>Überblick über die Investitionsrechnung</b>			
<b>Total dépenses brutes</b>		<b>Total der Bruttoausgaben</b>		2'174'000	
<b>Total recettes</b>		<b>Total der Einnahmen</b>			477'962
<b>Total dépenses nettes</b>		<b>Total der Nettoausgaben</b>			1'696'038
<b>6.</b>	<b>TRANSPORTS</b>	<b>VERKEHR</b>			
<b>650.</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Mobilität</b>			
	<b>Projets votés</b>	<b>Angenommene Projekte</b>			
	<i>Mesures hors-PA</i>	<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>			
650.522.54	Aménagement d'un abri-vélos - arrêt de bus Briegli (Düdingen)	Massnahme AP2 23.2: Gestaltung vom Fahrradunterstand - Bushaltestelle Briegli (Düdingen)	19'300		
	<b>Total mesures hors-PA</b>	<b>Total Massnahmen ausserhalb AP</b>	19'300		0
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>			
650.522.44	Mesure PA2 11.13: Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales	Massnahme AP2 11.13: Gestaltung von Bushaltestellen für die regionalen Buslinien auf der Hauptstrasse am südlichen Eingang der Ortschaft Düdingen	83'900		
	<b>Total mesures PA</b>	<b>Total Massnahmen AP</b>	83'900		0
	<b>Total projets votés</b>	<b>Total Angenommene Projekte</b>	103'200		0
	<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</b>			
	<i>Etudes</i>	<i>Studien</i>			
650.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA) (crédit complémentaire)	Agglomerationsprogramm (AP3/RPA) (Zusatzdarlehen)	195'000		
650.509.21	plan d'action destiné à accroître la part de la propulsion électrique des TP dans l'agglomération (postulat n°29) + étude concernant le tarif unitaire Frimobil dans le périmètre de l'agglomération (motion n.31)	Aktionsplan für die Erhöhung des Anteils elektrischer Antriebe der TPF in der Agglomeration (Postulat Nr. 29) + Studie zum Einheitstarif Frimobil im Agglomerationsperimeter (Motion Nr. 31)	150'000		
	<b>Total études</b>	<b>Total Studien</b>	345'000		0
	<i>Mesures hors-PA</i>	<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>			
650.522.00	Mesures de mobilité non-déterminées	Nicht festgelegte Mobilitätsmassnahmen	200'000		
	<b>Total mesures hors-PA</b>	<b>Massnahmen ausserhalb AP</b>	200'000		0
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>			
650.522.39	Mesure PA2 11.1: Déplacement de l'arrêt de bus St.Pierre avant la traversée piétonne (direction vieille-ville) et régulation pour les bus	Massnahme AP2 11.1: Versetzung der Bushaltestelle St-Pierre vor dem Fussgängerstreifen (in Richtung Altstadt) und Verkehrsregelung für den Busverkehr	2'900		
650.522.50	Mesure PA 22.8: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Soleil	Massnahme AP2 22.8: Gestaltung einer Fahrradspur in steigender Richtung entlang der Route du Soleil	1'700		
650.522.51	Mesure PA2 22.9: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Coteau, aux Dailles	Massnahme AP2 22.9: Gestaltung einer Fahrradspur in steigender Richtung entlang der Route du Coteau, Les Dailles	1'700		
650.522.55	Mesure PA2 41.16: Réaménagement des arrêts et traversées piétonnes, à l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor	Massnahme AP2 41.16: Neugestaltung der Bushaltestellen und Fussgängerüberquerungen bei der Haltestelle Belle-Croix auf der Route de Moncor	15'300		
650.522.57	Mesure PA2 43.9: Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I	Massnahme AP2 43.9: Neugestaltung der Ortsdurchquerung von Belfaux (VALTRALOC), Phase I	618'300		
650.522.67	Mesure PA2 22.14: Aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route de Chavully, à Granges-Paccot	Massnahme AP2 22.14: Gestaltung einer Fahrradspur in steigender Richtung entlang der Route de Chavully in Granges-Paccot	2'900		
650.522.75	Mesure PA2 A: Mise en oeuvre d'une centrale de régulation du trafic	Massnahme AP2 A: Umsetzung einer Verkehrsregulierungszentrale	228'000		
	<b>Total mesures PA</b>	<b>Total Massnahmen AP</b>	870'800		0
	<b>Total projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>Total der Projekte, die Gegenstand einer Botsch</b>	1'415'800		0
650.661.45	Participation cantonale à la mesure 12.3 du PA2 "Interface de la halte de Villars-sur-Glâne" (réalisation ultérieure à 2017)	Kantonale Beteiligung an der Massnahme 12.3 des AP2 (Schnittstelle der Haltestelle Villars-sur-Glâne (spätere Realisierung 2017)			38'481
650.661.52	Participation cantonale à la mesure 22.24 du PA2 "Aménagement piétons-vélos Briegliweg" (réalisation ultérieure 2017)	Kantonale Beteiligung an der Massnahme 22.24 des AP2 «Gestaltung Fuss- und Fahrradweg Briegliweg» (spätere Realisierung 2017)		19'381	
650.661.54	Participation cantonale à la mesure 23.2 du PA2 "Abri vélos Briegli" (rubrique 650.522.54)	Kantonale Beteiligung an der Massnahme 23.2 des AP2 «Velounterstand Briegli» (Rubrik 650.522.54)		9'602	
650.661.57	Participation cantonale à la mesure 43.9 du PA2 "Valtraloc Belfaux - phase 1" (rubrique 650.522.57)	Kantonale Beteiligung an der Massnahme 43.9 des AP2 «Valtraloc Belfaux – Phase 1»		275'799	
650.661.75	Participation cantonale à la mesure A du PA2 "Centrale de régulation du trafic" (rubrique 650.522.75)	Kantonale Beteiligung an der Massnahme A des AP2 «Verkehrsregulierungszentrale»		99'699	
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>Total der Investitionseinnahmen</b>	0		442'962
	<b>TOTAL MOBILITE</b>	<b>TOTAL VERKEHR</b>	1'519'000		442'962
	<b>Dépense nette</b>	<b>Nettoausgabe</b>			1'076'038

<b>7.</b>	<b>AMÉNAGEMENT</b>	<b>RAUMORDNUNG</b>		
<b>790.</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumplanung</b>		
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>		
	<i>Etudes</i>	<i>Studien</i>		
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA) (crédit complémentaire)	Agglomerationsprogramm (AP3/RPA) (Zusatzdarlehen)	195'000	
	<b>Total études</b>	<b>Total Studien</b>	<b>195'000</b>	<b>0</b>
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>		
790.509.16	Concept "vision globale d'un axe PA3" - densification et urbanisation	Konzept « Globalvision einer Achse AP3 » - Verdichtung und Siedlungsetwicklung	130'000	
790.509.17	Renouvellement urbain et densification PA3 - boîte à outils (incl. p.internet) + autres projets	Urbane Erneuerung und Verdichtung AP3 – Werkzeugkasten (inkl. Internet-P) + andere Projekte	150'000	
790.509.19	Mesure U PA2: Centralité (Givisiez et Marly)	Massnahme S AP 2 : Ortszentrum (Givisiez und Marly)	60'000	
790.509.20	Autres projets en lien avec l'aménagement du territoire et le paysage	Anderer Projekte in Verbindung mit der Raum- und Landschaftsplanung	70'000	
790.522.18	concept de mise en réseau des parcs urbains (mesure NP01 PA3)	Konzept Vernetzung der städtischen Parkanlagen (Massnahme NL01 AP3)	30'000	
790.522.19	plantation d'arbres (mesure NP16 PA3 / "action un arbre un enfant")	Baumpflanzungen (Massnahme NL16 AP3 – Aktion 1 Baum – ein Kind)	20'000	
	<b>Total mesures PA</b>	<b>Total Massnahmen AP</b>	<b>460'000</b>	<b>0</b>
	<b>Total projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>Total Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</b>	<b>655'000</b>	<b>0</b>
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts"	Beteiligung des Bundes am Modellvorhaben "Freiräume"		35'000
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>35'000</b>
	<b>TOTAL AMÉNAGEMENT</b>	<b>TOTAL RAUMORDNUNG</b>	<b>655'000</b>	<b>35'000</b>
	<b>Dépense nette</b>	<b>Nettoausgabe</b>		<b>620'000</b>

## Participations communales portées au budget 2017

Communes		Clé statutaire	coefficient	clé	clé VLS	répart.	répart.	répart.	Admin.	Culture	Mobilité			Aménag.	Promotion économique	Tourisme	Finances	TOTAL
		agglo	effectif	statutaire		agglo	mobilité	agglo			mobilité	VLS	(admin)					
Avry	2017	2.28%	2.31%	1.21%	0.00%	115'515	104'779	0	19'444	50'108	15'663	104'779	0	9'636	6'272	13'991	402	220'295
	2016	2.31%	2.33%	1.20%	non-pertinent	120'482	113'135	0	20'430	50'627	18'811	113'135	0	11'100	4'956	14'152	406	233'617
Belfaux	2017	3.91%	3.95%	0.85%	0.00%	197'725	73'862	0	33'283	85'769	26'810	73'862	0	16'493	10'735	23'948	688	271'586
	2016	3.74%	3.78%	0.81%	non-pertinent	195'278	76'561	0	33'112	82'057	30'489	76'561	0	17'991	8'032	22'938	659	271'838
Corminboeuf	2017	2.90%	2.93%	1.34%	0.00%	146'895	116'081	0	24'727	63'720	19'918	116'081	0	12'253	7'976	17'791	511	262'976
	2016	2.73%	2.75%	1.26%	non-pertinent	142'281	118'377	0	24'126	59'787	22'215	118'377	0	13'109	5'852	16'713	480	260'658
Düdingen	2017	9.43%	8.45%	2.35%	0.00%	423'408	203'440	0	80'320	206'983	64'699	203'440	0	39'802	-4'809	34'755	1'659	626'849
	2016	9.58%	8.65%	2.36%	non-pertinent	446'555	222'016	0	84'817	210'188	78'098	222'016	0	46'084	-10'081	35'763	1'687	668'571
Fribourg	2017	47.00%	47.51%	65.06%	57.89%	2'379'159	5'628'726	57'895	400'478	1'032'031	322'592	5'628'726	57'895	198'453	129'176	288'155	8'273	8'065'778
	2016	46.88%	47.37%	65.17%	non-pertinent	2'446'517	6'138'087	0	414'844	1'028'038	381'980	6'138'087	0	225'400	100'631	287'372	8'251	8'584'603
Givisiez	2017	3.83%	3.87%	3.38%	0.00%	193'748	292'546	0	32'613	84'044	26'270	292'546	0	16'161	10'519	23'466	674	486'294
	2016	3.93%	3.98%	3.43%	non-pertinent	205'329	323'323	0	34'817	86'280	32'058	323'323	0	18'917	8'446	24'118	692	528'652
Granges-Paccot	2017	3.89%	3.93%	4.14%	0.00%	196'979	358'433	0	33'157	85'446	26'709	358'433	0	16'431	10'695	23'857	685	555'412
	2016	3.88%	3.92%	4.13%	non-pertinent	202'457	389'325	0	34'330	85'073	31'610	389'325	0	18'653	8'328	23'781	683	591'781
Marly	2017	9.94%	10.04%	4.95%	15.79%	503'011	427'926	15'789	84'671	218'196	68'204	427'926	15'789	41'958	27'311	60'923	1'749	946'726
	2016	9.90%	10.01%	4.97%	non-pertinent	516'846	467'657	0	87'639	217'181	80'696	467'657	0	47'618	21'259	60'710	1'743	984'503
Matran	2017	1.92%	1.94%	1.01%	0.00%	97'185	87'423	0	16'359	42'157	13'177	87'423	0	8'106	5'277	11'771	338	184'608
	2016	1.96%	1.98%	1.01%	non-pertinent	102'338	95'499	0	17'353	43'003	15'978	95'499	0	9'429	4'209	12'021	345	197'837
Villars-sur-Glâne	2017	14.90%	15.06%	15.70%	26.32%	754'175	1'358'786	26'316	126'949	327'146	102'259	1'358'786	26'316	62'908	40'948	91'343	2'622	2'139'276
	2016	15.08%	15.24%	15.65%	non-pertinent	786'919	1'474'321	0	133'434	330'667	122'864	1'474'321	0	72'500	32'368	92'433	2'654	2'261'240
<b>TOTAL</b>	2017	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>5'007'800</b>	<b>8'652'000</b>	<b>100'000</b>	<b>852'000</b>	<b>2'195'600</b>	<b>686'300</b>	<b>8'652'000</b>	<b>100'000</b>	<b>422'200</b>	<b>244'100</b>	<b>590'000</b>	<b>17'600</b>	<b>13'759'800</b>
	2016	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>non-pertinent</b>	<b>5'165'000</b>	<b>9'418'300</b>	<b>0</b>	<b>884'900</b>	<b>2'192'900</b>	<b>814'800</b>	<b>9'418'300</b>	<b>0</b>	<b>480'800</b>	<b>184'000</b>	<b>590'000</b>	<b>17'600</b>	<b>14'583'300</b>

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1er juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n°2 (2016-2021) du Comité d'agglomération du 15 septembre 2016,
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2017 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 27'811'600
Total des charges :	CHF 27'811'600

Fribourg, le 12 octobre 2016

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président :

Le Secrétaire général :

Dominique Rhême

Félicien Frossard

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n°2 (2016-2021) du Comité d'agglomération du 15 septembre 2016,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

**Article premier**

Le chapitre 650 relatif à la mobilité du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2017 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de la mobilité se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 1'519'000
- Total des recettes d'investissement :	CHF 442'962
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 1'076'038

Fribourg, le 12 octobre 2016

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président :

Le Secrétaire général :

Dominique Rhême

Félicien Frossard

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations,
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008,
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981,
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008,
- le message n°2 (2016-2021) du Comité d'agglomération du 15 septembre 2016,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

**Article premier**

Le chapitre 790 relatif à l'aménagement du territoire du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2017 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de l'aménagement se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 655'000
- Total des recettes d'investissement :	CHF 35'000
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 620'000

Fribourg, le 12 octobre 2016

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président :

Le Secrétaire général :

Dominique Rhême

Félicien Frossard